

# PROCES –VERBAL D'UNE ASSEMBLEE GENERALE

## EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

**A.D.M CONSTRUCTION**  
**Société à responsabilité limitée**  
**4 Rue des Gabillons**  
**78290 Croissy-sur-Seine**  
**853 753 382 R.C.S de Versailles**  
**Au capital de 8 000,00 euros**

**Nombre parts sociales : 100**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du dix octobre  
L'an deux mille vingt-trois  
Le mardi

A 13h30mn

Les associés de la société A.D.M CONSTRUCTION au capital de 8 000,00 euros divisés en 100 parts sociales de 80 euros chacune, dont le siège social est le 4 Rue des Gabillons 78290 Croissy-sur-Seine se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Mme RAJA Rhizlane en qualité de gérante de la société A.D.M CONSTRUCTION.

Sont présents :

**- Madame RAJA Rhizlane,**

Propriétaire de .....50 parts sociales.

**-Madame RAJA Bouchra**

Propriétaire de .....50 parts sociales.

**TOTAL..... 100 parts sociales.**

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Transfert du siège social

En conséquence, des modifications seront portées aux statuts.

1<sup>ère</sup> Résolution :

L'assemblée générale décide à l'unanimité le transfert du siège social de la société à l'adresse suivante :

- **65 Rue de la Croix 92000 Nanterre.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**2<sup>ème</sup> Résolution :**

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles nécessaires des statuts :

**Article 4 : Siège social**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et tous les associés présents.

Certifie conforme, la gérante : Madame RAJA Rhizlane

